

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-:-

DECRET N°72-9 du 19 janvier 1972

portant nomination de Mr Paul DARBOUX  
en qualité de Président de l'Assemblée  
Consultative Nationale.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance N°71-3/CP du 12 février 1971, portant création, organisation et fonctionnement d'une Assemblée Consultative Nationale et l'ordonnance N°71-42 du 20 septembre 1971 qui l'a modifiée ;  
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;  
VU le Décret N°71-48/CP du 19 mars 1971, fixant les avantages accordés aux membres et au Secrétaire Général de l'Assemblée Consultative Nationale ;  
VU le Décret N°71-184 du 22 septembre 1971, portant nomination des membres de l'Assemblée Consultative Nationale ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

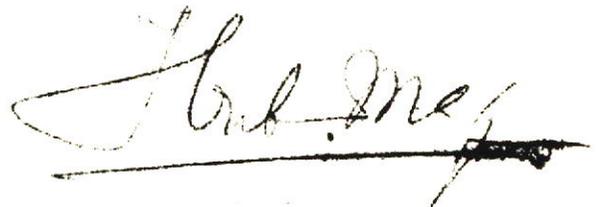
DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr Paul DARBOUX est nommé Président de l'Assemblée Consultative Nationale.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 19 janvier 1972

Par le Conseil Présidentiel,



Hubert MAGA

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations : PCP 8 - MCP 6 - CS 6 - Intéressé 1 - Ministères 12 - HC 2 -  
SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-DB-CF-DC-Solde-Gde Chanc. 9 - ACN 6 - Trésor 4 -  
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.